

**HISTOIRE-GEOGRAPHIE
GEOLOGIQUE
SCIENCES POLITIQUES**

Première

- Premier trimestre -

Extrait de cours HGSSP

PROGRAMME DE HISTOIRE-GEOGRAPHIE GÉOPOLITIQUE SCIENCES POLITIQUES

Classe de Première

ORGANISATION DU PREMIER TRIMESTRE

Séquences	Leçons	Devoirs
1	Titre 1 : Comprendre un régime politique : la démocratie Leçon 1 : Qu'est-ce que la démocratie ? Leçon 2 : La pensée grecque Leçon 3 : Les caractéristiques de la démocratie aujourd'hui	
2	La démocratie directe à Athènes au Vème siècle avant J.-C. Leçon 1 : Le citoyen au cœur de la démocratie Leçon 2 : Les Institutions de la démocratie Leçon 3 : Un peuple uni et un vivre ensemble athénien Leçon 4 : Une démocratie idéale ?	Devoir n° 1
3	La pensée libérale et la démocratie Leçon 1 : Le contexte historique de la naissance du libéralisme Leçon 2 : Le libéralisme : libertés de l'individu et limite de l'Etat Leçon 3 : Benjamin Constant : liberté individuelle et liberté politique Leçon 4 : Alexis de Tocqueville ou la crainte du despotisme démocratique	
4	La démocratie à l'épreuve des régimes autoritaires Leçon 1 : Le Chili et la démocratie contrariée Leçon 2 : L'Espagne, le Roi et la démocratie Leçon 3 : Le Portugal et la révolution des œillets	

Séquences	Leçons	Devoirs
	L'Union européenne : une démocratie chahutée	
5	Leçon 1 : L'Europe et l'unité des peuples Leçon 2 : Les Institutions et le citoyen Leçon 3 : Dans quel état est l'Union européenne? Une remise en question depuis 1992	Devoir n° 2
	Titre 2 : Les dynamiques des puissances internationales	
6	Leçon 1 : Les caractéristiques d'une puissance Leçon 2 : L'empire ottoman Leçon 3 : La Russie depuis 1991	Devoir n° 3
	Les formes indirectes de la puissance	
7	L'enjeu de la langue : anglais et français dans les relations internationales, francophonie, instituts Confucius	
8	Les nouvelles technologies : puissance des géants du numérique (GAFAM...) La maîtrise des voies de communication : les « nouvelles routes de la soie »	
9	La puissance des Etats-Unis aujourd'hui Les lieux et les formes de la puissance aux Etats-Unis	
10	Unilatéralisme et multilatéralisme Points d'appui et zones d'influence des Etats-Unis dans un monde multipolaire	Devoir n° 4

En fin de fascicule :

- les corrigés des exercices non à soumettre
- puis les énoncés des devoirs à soumettre

PREAMBULE

Le programme de Première a pour objectif de vous donner des clefs de compréhension du monde passé et contemporain sur le plan des relations sociales, politiques, économiques et culturelles. C'est la raison pour laquelle la géopolitique et les sciences politiques sont intégrées à ce programme.

Et de fait, en seconde, vous avez acquis des connaissances en histoire-géographie et sciences économiques et sociales. L'enseignement en histoire, géographie, géopolitique et sciences politiques sont un approfondissement de ces acquis.

Dans une perspective à la fois historique, politique, géographique et géopolitique, nous allons expliquer les mécanismes qui structurent nos sociétés. Ainsi, nous étudierons : les caractéristiques d'un régime démocratique ; les formes et fondements des puissances internationales dans le jeu des relations internationales ; les enjeux de délimitation politique des frontières ; les mécanismes de l'information ; les rapports entre Etats et religions.

C'est donc un programme qui aborde des questions essentielles du monde actuel. L'originalité de l'étude réside dans cette mise en perspective à la fois historique, géographique, géopolitique et politique. Historique car le monde actuel s'analyse et s'explique aussi par le passé ; géographique parce que chaque territoire a une spécificité ; géopolitique car il y a une interaction entre les Etats ; et politique car on parle de l'humain, donc de la société et donc des Etats.

Qu'est-ce que la géographie ?

La géographie est une science sociale dont la finalité est de localiser les phénomènes spatiaux, de décrire leur forme et leur processus et d'expliquer pourquoi ils se développent dans tel lieu plutôt que dans un autre : « pourquoi les choses sont là et pas ailleurs ? ». La géographie permet de comprendre l'organisation spatiale des sociétés en croisant différentes grilles de lecture (économique, environnementale, politique, culturelle...) et en insistant sur les interactions entre les acteurs.

Qu'est-ce que la géopolitique ?

La géopolitique est l'étude multiscalaire des conflits entre acteurs. Cette branche de la géographie ne se limite pas aux conflits armés et interétatiques : les luttes d'influence au sein des structures intercommunales ou les controverses autour d'un aménagement régional peuvent, par exemple, relever d'une étude géopolitique. La géopolitique n'est pas synonyme de géographie politique, puisque toute géographie du fait politique ne relève pas de l'étude des conflits entre acteurs.

Après être entré en disgrâce du fait de son instrumentalisation par les nazis, l'emploi du terme a été progressivement réhabilité, tout particulièrement à travers les travaux d'Yves Lacoste. Jusqu'à devenir un peu invasif : il est souvent simple synonyme de politique, de géographique, de stratégique, et la géopolitique

parfois confondue avec les relations internationales. Le dictionnaire Les mots de la Géographie propose « l'idée selon laquelle il existe en permanence une dimension géographique des faits politiques, à commencer par leur distribution spatiale, et une dimension politique de la géographie : celle des acteurs et de la décision, qui fait partie intégrante des systèmes territoriaux.»

Qu'est-ce qu'un acteur géographique ?

Les acteurs sont ceux qui agissent et influencent les processus historiques et géographiques. Ils sont centraux dans toute analyse de phénomène. Ils sont multiples, fonctionnent selon des logiques et des intentions différentes, sans avoir tous le même poids. Etats, collectivités territoriales, grandes firmes transnationales (FTN), entreprises, organisations internationales (ONU, OMC...), organisation non gouvernementale (ONG), société civile, groupes armés, mafias, terroristes.

L'Histoire

Selon la définition du dictionnaire Larousse, l'**Histoire** est « la connaissance du passé de l'humanité et des sciences humaines ; discipline qui étudie ce passé et cherche à la reconstituer ».

Le mot « *histoire* » vient du grec ancien « *historia* » qui se traduit par « *enquête* ». Et c'est exactement cela le travail de l'historien : mener une enquête. Pour cela, il dispose de quatre outils : **la trace, le témoignage, le récit, l'archive.**

Il va analyser, recouper, vérifier et même critiquer ces sources. Son travail consiste donc à étudier des faits qui font l'objet de nombreuses interprétations. Comme le disait si joliment Jean Jaurès : « *Du passé nous voulons prendre le feu et pas la cendre* ». L'historien doit justement évacuer la part émotionnelle et la subjectivité pour rester au plus près d'un travail presque « scientifique », ce qui est difficile car l'Histoire parle de l'humanité. D'une certaine façon, l'historien se rapproche de l'archéologue. Ils cherchent, fouillent, confrontent les points de vue, recourent, comparent pour valider une source.

Mais à quoi sert l'Histoire ? Cette discipline et cet enseignement permettent de connaître notre passé commun pour construire ainsi notre présent et mieux appréhender notre futur.

Pour restituer l'Histoire, plusieurs outils sont à la disposition des chercheurs.

La trace peut se trouver dans un témoignage, un récit, une peinture, une photo, une lettre, un texte, etc. Il existe une multitude de documents permettant à l'historien de restituer un événement, un fait, une pensée. Ces traces nourrissent la mémoire collective qui se transmet tout au long de l'histoire de l'humanité.

Le témoignage, lui, est évidemment un moyen d'écrire l'histoire. Mais attention, et c'est là où le travail de l'historien est complexe, le témoignage est forcément subjectif. Cela ne veut pas dire qu'il est mis en doute. Cependant, il ne faut pas oublier que le témoin a sa propre vision de l'événement, surtout s'il en était acteur. Le temps, l'émotion, le souvenir de camarades morts (guerre), le traumatisme, la souffrance, le stress sont autant de sentiments qui sont pris en compte par

l'historien. Les mots utilisés ont également leur incidence. Pour ce faire, l'historien doit réussir à prendre du recul, à se lester de la part émotionnelle. Les témoignages sont ainsi analysés, recoupés afin d'être au plus près de la vérité historique. Le travail de l'historien « *consiste donc à questionner les documents* ». Il dispose également d'une autre source : **le récit**. Paul Veyne (*Comment on écrit l'histoire*, Points Seuil, 1971, Paris) écrivait fort justement : « *L'histoire est un roman, mais un roman vrai* ». Le récit raconte une histoire. Tout comme le témoignage, le récit est subjectif ; chaque individu raconte avec son propre style, son rythme, ses mots, sa pensée, sa vision, son ressenti et son atmosphère. Mais l'Histoire n'est pas une histoire ! De fait, l'historien doit analyser le récit pour le transformer en un matériau objectif. Qu'il s'agisse de la trace, du témoignage ou du récit, l'historien doit arriver à authentifier sa source.

Il existe enfin une source essentielle : **l'archive**, qui regroupe ces traces, tous ces documents qui nourrissent la mémoire collective et l'Histoire. Selon Guy Braibant - auteur en 1996 d'un *Rapport sur les Archives en France* - l'une des fonctions des archives est de " ... *conserver la mémoire d'une nation, d'une communauté, d'un village, d'une entreprise, d'une famille, des origines jusqu'à nos jours ; il n'y a pas d'Histoire sans archives ; ...* ».

La loi n°2008-696 relative aux archives a été adoptée en 2008. Dans le cadre de son examen, M. François Calvet, député et Rapporteur, expliquait (Rapport n° 810 - Assemblée nationale - 9 avril 2008) que « ***La préservation des archives est essentielle pour assurer la transmission aux générations futures d'une part de la mémoire collective, notamment parce que les archives constituent notamment une source documentaire primordiale pour les historiens. L'État est le garant de la pérennité de ce patrimoine, en conservant les archives publiques et en assurant la protection des archives privées par des régimes de classement, de déclaration et d'autorisation*** ».

L'Histoire est une discipline mais c'est aussi plus que cela, c'est notre histoire commune. L'Histoire peut également de raconter le monde et d'être un pont entre les générations.

Une nation a en elle un passé, un présent et un futur.

Pour aller plus loin :

- vous pouvez lire le texte d'Alexandre Serres, *Quelle(s) problématique(s) de la trace ?*, texte d'une communication prononcée lors du séminaire du CERCOR (actuellement CERSIC), le 13 décembre 2002, site internet : https://archivesic.ccsd.cnrs.fr/sic_00001397/document
- Matthieu Lahaye, « *Le témoin et l'historien* », 6 pages, site internet : https://histoire.ac-versailles.fr/IMG/pdf/4_Le_temoin_et_l_historien.pdf
- Guy Braibant, « *Les Archives en France : Rapport au Premier ministre* », Editions de la Documentation française, Collection des rapports officiels, décembre 1996, 303 pages. Site internet www.ladocumentationfrancaise.fr

Les Sciences politiques

Les Sciences politiques sont l'étude des faits et " phénomènes politiques " à la différence du Droit constitutionnel qui s'intéresse à l'organisation du pouvoir et à l'encadrement juridique de ces phénomènes. Les deux matières sont très liées. La science politique est descriptive et les faits sont sa base de données. En étudiant les faits, cette matière se rapproche également de l'Histoire.

Qu'est-ce que le politique ? Il faut bien distinguer **le** politique de **la** politique. Certes, les deux notions ont en commun de parler des individus, de la communauté, de la société. Le politique concerne tout ce qui se rapporte à l'organisation et l'exercice du pouvoir, aux règles mises en place dans un Etat. La politique est inhérente à la vie en société. Dès l'instant où la communauté est constituée, les individus, qu'ils soient gouvernants ou gouvernés, font de la politique puisqu'ils vivent ensemble en société.

Pour bien comprendre, nous vous invitons à lire cet extrait du philosophe et historien Marcel Gauchet :

Extrait :

« La politique versus le politique »

(...) « Nous pouvons traduire ceci en disant que **le politique précède la politique**. Toutes les sociétés humaines, d'aussi loin que nous les connaissons, ont été des sociétés politiques. Je passe sur le très lointain passé - qui par ailleurs est très intéressant - pour ne m'intéresser qu'aux cinq derniers millénaires de notre histoire où on a des sociétés où le politique est très facile à identifier. Dans l'aire européenne, c'est un pouvoir généralement d'allure monarchique, investi d'une autorité qui tombe du ciel et qui mêle la force des armes à la légitimité religieuse. C'est cela qui constitue jusqu'à une date tout à fait récente - nous en avons encore une très grande empreinte dans le paysage en Europe - **le politique (caractéristique de toutes les sociétés humaines qui tiennent par un pouvoir)**.

Nous avons inventé quelque chose d'autre : **la politique dont la définition est tout simplement le pouvoir par représentation**. Au lieu qu'il soit désigné du ciel et donc qu'il échappe à la prise des gens qui lui obéissent, nous le formons à partir de la société par un vote. Cela s'accompagne par toute une série d'activités qui vont avec ce processus électoral comme celle à laquelle nous nous livrons ce soir. Nous discutons librement entre citoyens à propos de la politique. Cela va de pair avec un gouvernement où des gens se présentent à des élections. Il faut donc des partis politiques pour les élire. Cela suppose une presse et des médias pour discuter de la chose publique. L'ensemble de ces activités propres à la société moderne - qui n'existent guère en vérité que depuis le XIX^e siècle - nous pouvons l'appeler la politique.

Deux visages donc complètement différents : une autorité impérative à laquelle on a qu'à obéir et qu'on n'a pas à discuter et, au contraire, une autorité qui se forme à partir des discussions de la société ». (...)

Marcel Gauchet, *Rencontres démocrates*, Vincennes, 25 octobre 2007, blog Marcel Gauchet,
site <http://gauchet.blogspot.com/2007/11/le-politique-versus-la-politique.html>

Objectifs pour l'élève de l'enseignement de cette nouvelle matière

L'apprentissage de la réflexion : les quatre disciplines offrent un champ d'informations et de connaissances qui invite l'élève à s'interroger et à analyser. Il s'agit donc de savoir utiliser ses connaissances pour commencer une démarche de réflexion.

La curiosité intellectuelle : l'élève de première doit commencer à apprendre à développer une réflexion. Pour cela, il est nécessaire de savoir chercher de la documentation pour approfondir ses connaissances. Se documenter est une des qualités essentielle pour réussir dans l'enseignement supérieur. Commencer cette démarche dès la première permet une adaptation aisée après le baccalauréat.

L'autonomie : ces apprentissages permettent également de savoir travailler seul. C'est un élément extrêmement important. En effet, dans l'enseignement supérieur, on sait que l'encadrement est moindre. Cela signifie que l'élève doit apprendre à être autonome dans son travail. Apprendre cette autonomie dès le secondaire est donc bénéfique.

Qualité de l'expression écrite et orale : il est important de savoir écrire. La méthodologie, le style et l'orthographe sont les trois clés pour réussir un travail écrit. Il faut donc s'entraîner régulièrement. L'oral répond à la même exigence. Il est nécessaire de faire des exercices assez simples : relire à haute voix en levant la tête et en regardant devant soi. La meilleure technique est de s'exercer devant un miroir. Parler à haute et intelligible voix peut sembler simple mais on constate que nombre de lycéens ne savent pas s'exprimer à l'oral par manque d'entraînement. Plus vous faites ces séances seul, plus vous saurez gérer le stress le jour de l'examen.

Indications bibliographiques

Afin de compléter ce fascicule, nous vous conseillons de vous procurer un manuel d'histoire. Nous vous indiquons également des ouvrages et des sites internet qui pourront vous éclairer sur les leçons qui nécessitent des connaissances en Histoire, Droit constitutionnel, Institutions politiques, idées politiques et géopolitique. Par ailleurs, à chaque fin de leçon, nous vous donnerons des indications bibliographiques supplémentaires.

Histoire et Géopolitique :

- Hugo Billard (sous la direction de), *Histoire 1^{ère} ES, L, S Questions pour comprendre le XX^e siècle*, Magnard, 2011, Paris.
- Guillaume Bourel, Marielle Chevalier (sous la direction de), *Manuel 1^{ère}. Questions pour comprendre le XX^e siècle*, Hatier, 2011, Paris.
- Guillaume Bourel, Marielle Chevalier (sous la direction de), *Histoire, Manuel Tle L.E.S.S.*, Hatier, 2014, Paris.
- Serge Berstein, Pierre Milza, *Histoire du monde de 1900 à nos jours*, Hatier, coll. La compil initial, 2018, Paris.
- David Colon (sous la direction de), *Manuel Histoire Première*, Belin, 2011, Paris.
- N. Balaesque, Y. Colombel, P. Dufrot, D. Hamon, F. Santamaria, *Géopolitique de l'Europe*, Editions Nathan, coll. Nouveaux continents, 2017, Paris.
- Jean Picq, *Histoire et Droit des Etats*, Editions Sciences Po Manuel, 2005, Paris.
- Site internet Larousse : www.larousse.fr (sur l'Histoire du Chili, du Portugal, de l'Espagne et de l'Empire ottoman, de la Grèce)
- Site *Diploweb*, www.diploweb.com (sur les puissances internationales)
- Site *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, www.iris.org (sur les puissances internationales)
- Site *France Diplomatie*, www.diplomatie.gouv.fr (sur les puissances internationales)
- Gérard-François Dumont, *Géopolitique de l'Europe*, Editions Sedes, coll. Prépas, 2009, Paris. (notamment sur l'Union européenne, l'Empire ottoman et la Russie)

Droit constitutionnel, Institutions politiques et Sciences politiques :

- Jean Gicquel et Jean-Patrick Gicquel, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, LGDJ, Précis Domat, 32^{ème} édition, 2018-2019, Paris.

- Olivier Duhamel et Guillaume Tusseau, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Editions du Seuil, 4ème édition, 2016, Paris.
- Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Editions du Seuil, 2012, Paris.
- Marcel Prelot, *Histoire des idées politiques*, Paris.
- Jean Touchard, *Histoire des idées politiques*, Tome 1 - des origines au XVIIIème siècle, PUF, coll. Quadrige Manuels, 2012, Paris.
- Jean Touchard, *Histoire des idées politiques*, Tome 2 - du XVIIIème siècle à nos jours, PUF, coll. Quadrige Manuels, 2014, Paris.
- Géraldine Muhlmann, Evelyne Pisier, François Châtelet, Olivier Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF, coll Quadrige, 2012, Paris.
- Site internet *Vie publique* : www.vie-publique.fr (sur le Droit constitutionnel, la démocratie, le fonctionnement institutionnel, sur l'Union européenne également)
- Site internet de l'*Assemblée nationale* (nombreux dossiers et fiches sur l'Histoire constitutionnel et le fonctionnement institutionnel) www.assemblee-nationale.fr
- Site internet du *Conseil constitutionnel* (Constitution de la Vème République + dossiers) www.conseil-constitutionnel.fr
- Guy Carcassonne et Marc Guillaume, *La Constitution, introduite et commentée*, Points, 14ème édition, 2017, Paris

Cahier méthodologique

Épreuve écrite

Durée : 2 heures

Objectifs : L'épreuve évalue les capacités de réflexion et d'analyse, l'aptitude à articuler différents apports disciplinaires et la qualité de l'expression écrite.

Structure : L'épreuve est une composition qui porte sur le programme de la classe de première. Elle évalue les capacités d'analyse, la maîtrise des connaissances et la capacité à les organiser, la capacité à rédiger ainsi que la maîtrise de différents langages.

Le sujet de la composition porte sur l'un des axes ou sur l'objet de travail conclusif d'un thème.

Notation : L'épreuve est notée sur 20 points.

Fiche méthode de la composition

Contrairement à ce que pensent beaucoup d'élèves, l'épreuve de la composition n'est pas si difficile. C'est avant tout un **exercice de méthode** qui implique un **bon niveau de connaissances**. Pour rédiger convenablement une composition, vous devez apprendre **mémoriser** les conseils de méthode qui vous sont présentés dans cette fiche mais aussi **fournir un effort supplémentaire lors de la préparation de chaque contrôle** en relisant vos notes, votre cours et votre manuel.

Attention : l'épreuve ne dure que **deux heures**. C'est donc avant tout un travail de méthodologie. La copie sera forcément courte (maximum une copie double) car le temps imparti ne vous laisse pas le temps de trop rédiger.

Il faut donc bien organiser votre temps :

25 minutes : lecture et compréhension du sujet + problématique et articulation du plan.

1h20 : rédaction de la composition

15 minutes : relecture de la copie et correction des fautes d'orthographe.

La rédaction d'une composition doit s'ordonner autour des étapes suivantes :

I. La compréhension du sujet

1. Lire et comprendre le sujet

- **Lisez et relisez attentivement le sujet.** En vous précipitant, vous risquez de lire un mot à la place d'un autre et de commettre un hors sujet !
- **Repérez les mots clefs** (noms propres, communs, signification exacte des mots).

- **Repérez les limites spatiales et chronologiques du sujet.** Se poser les questions : Où ? Quand ?
- **Repérez les ponctuations et les conjonctions de coordination** qui peuvent changer le sens d'une phrase (ex : « la révolution française, une révolution européenne ? » ou « la révolution française et l'Europe » sont des sujets très différents)
- Demandez-vous à quel type de sujet vous êtes confrontés : **un sujet chronologique** (« Le Chili de 1970 à 1973 »), **un sujet tableau** (« Athènes au Vème siècle avant Jésus Christ »), **un sujet biographique** (« Benjamin Constant »).

2. Mobilisez vos connaissances

- **Pour cela, il faut réunir des informations précises (noms, dates, événements, institutions, etc) pouvant être écrites au brouillon dans le désordre au fur et à mesure que les idées vous viennent à l'esprit.**
- Classez-les par thème ou par chronologie.

3. Recherchez la problématique

- **Il s'agit là du moment le plus important du devoir.** La problématique va donner tout son sens à votre travail. On ne dira jamais assez que le sujet proposé ne l'a pas été par hasard.
- La problématique peut être formulée de façon affirmative ou interrogative. Rédigez-la au brouillon, cela vous fera gagner du temps au moment de l'élaboration de votre introduction.
- Attention : lorsque le sujet est une question, évitez de formuler une problématique de façon interrogative. Autrement dit, ne faites pas l'erreur de poser une question qui vous entraîne sur un hors-sujet. C'est la raison pour laquelle nous vous conseillons pour un sujet interrogatif de formuler une problématique de façon affirmative.

4. Elaborer un plan

- **Le plan est l'ossature de la composition, il doit permettre de répondre, par l'argumentation, à la problématique.**
- **Prenez votre première feuille de brouillon sur laquelle vous avez noté vos premières idées pour vérifier que vous n'avez rien oublié.**
- Votre plan doit être construit en deux ou trois parties.
- Le plan peut être thématique ou chronologique.
- **Chaque partie doit avoir une idée principale directement reliée à votre problématique.**
- Pour gagner du temps, faites également apparaître vos sous-parties et quelques idées importantes à développer. **Plus votre plan est détaillé, plus vous gagnerez du temps lors de la rédaction.**

5. Rédigez l'introduction

Il s'agit d'un moment fondamental. **Une introduction bien rédigée montrera au correcteur que vous avez compris le sujet ce qui lui donnera envie de vous lire avec un *a priori* favorable. Elle comporte trois étapes fondamentales.**

Pour une épreuve de deux heures, l'introduction doit être proportionnelle à l'ensemble de votre copie.

- L'entrée en matière qui présente le sujet, en précisant, au besoin, le sens de certains termes du sujet. Elle permet de localiser le sujet dans le temps et l'espace.
- L'annonce de votre problématique.
- L'annonce du plan.

II. La rédaction sur la copie

1. Rédigez le développement

- Sautez une ligne entre votre introduction et le développement.
- Laissez un alinéa de deux ou trois carreaux à chaque nouveau paragraphe. Votre copie sera plus agréable à lire.
- Présentez l'idée principale dans la première phrase de votre partie.
- Revenez à la ligne lorsque vous abordez un point nouveau.
- Terminez votre partie par une phrase de transition.
- Ne vous contentez pas d'idées générales. Développez des exemples précis que vous aurez retenu en préparant le contrôle (événement précis, date, citation, description de tableau etc.) Le correcteur appréciera la précision de vos connaissances.

2. Rédiger la conclusion

- **Attention, il s'agit de la dernière étape avant la notation. La conclusion répond à la même dynamique que pour l'introduction en termes de longueur. Une composition réalisée en deux heures ne peut avoir une introduction et une conclusion trop longues.**
- Il s'agit avant tout d'un exercice de reformulation court des principales idées développées autour de votre problématique.
- Essayer d'élargir le sujet mais attention, Il ne s'agit pas de prophétiser, ne soyez pas non plus trop naïf en vous demandant si l'événement suivant va bien avoir lieu. Essayez de restituer la question que vous venez de traiter dans une perspective plus large à l'échelle spatiale ou temporelle.

3. Quelques conseils

- **Posez votre montre sur la table et consultez l'heure très régulièrement : vous n'avez que deux heures !** Donnez-vous des objectifs horaires précis que vous vous efforcerez de respecter.
- Aérez votre devoir. Une copie bien ordonnée et bien écrite est plus agréable à lire.
- N'utilisez jamais le futur en histoire. Respectez la concordance des temps. Rédigez au présent si vous avez peur de ne pas bien maîtriser les temps du passé.
- **Prenez quelques minutes pour vous relire et corriger vos fautes d'orthographe.**

Extrait de cours HGSSP

SEQUENCE 1

COMPRENDRE UN REGIME POLITIQUE : LA DEMOCRATIE

Objectifs :

- Définir le concept de démocratie
- Expliquer comment a été inventée la démocratie
- Comprendre les caractéristiques d'une démocratie aujourd'hui

Ce premier thème a pour vocation de vous faire comprendre ce que recouvre le terme de démocratie. Comment est-elle née ? Comment gouverner ? Pour qui gouverne-t-on ? Qui gouverne ? Le pouvoir, la politique, le peuple, le citoyen, la liberté, l'égalité, la représentation, autant de termes qui permettent de comprendre le concept de démocratie.

La civilisation grecque a donné naissance à la démocratie. C'est l'âge d'or de la démocratie directe.

Puis, après une Histoire marquée par le pouvoir de l'Eglise, la construction de l'Etat, l'humanisme de la Renaissance, la monarchie absolue, les Lumières, la Révolution et les droits de l'homme, le XIXème siècle voit éclore le libéralisme et la démocratie représentative. Pour ce faire, nous nous plongerons dans les analyses de Benjamin Constant et Alexis de Tocqueville. A travers leurs théories, nous verrons la force de la démocratie mais également sa possible fragilité.

Enfin, l'étude du Chili, du Portugal et de l'Espagne nous permettront de montrer à la fois cette fragilité et en même temps la force de la démocratie.

LEÇON 1 : QU'EST-CE QUE LA DEMOCRATIE ?

Objectifs :

- Comprendre le passage de l'état de nature à l'état civil
- Expliquer le concept de démocratie.
- Comprendre les différences entre démocratie directe et démocratie représentative.

Dans l'introduction de son chapitre « La démocratie : un pouvoir constitué » (in *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Editions du Seuil, 2000, Paris), Olivier Duhamel écrit : « Résumons plusieurs millénaires en quelques mots. Les hommes ont vécu dès l'origine en groupes. Les groupes formèrent des sociétés. Les sociétés se dotèrent d'un pouvoir. Le pouvoir se transforma en Etat. L'Etat reposa ou perdura par le consentement. Le consentement devint explicite. L'explicite dut être renouvelé. Ainsi se résume en sept phrases brèves la construction de la démocratie moderne ».

Cette explication est parfaite car en quelques lignes, tout est dit, de l'état de nature à la construction de l'Etat et à l'avènement de la démocratie.

1. L'individu et la société : sortir de l'état de nature

Et si nous étudions les **différents courants de pensée sur l'état de nature** – d'Aristote à Saint-Augustin en passant par Jean-Jacques Rousseau ou Spinoza et Thomas Hobbes – les analyses convergent ou bien divergent sur les raisons qui poussèrent les hommes à s'associer et donc à quitter cet état de nature.

L'état de nature s'oppose à l'état civil puisque dans le premier, l'homme vit libre et indépendant, n'étant soumis à aucune autorité politique ou juridique.

Pour le philosophe anglais **Thomas Hobbes** (1588-1679), l'état de nature est un état de guerre permanent (« *L'homme est un loup pour l'homme* »). De fait, l'homme quitte l'état de nature - dans lequel il n'y a pas de loi - pour rechercher de la sécurité et ainsi ne plus vivre dans la peur.

À l'inverse, **Jean-Jacques Rousseau** (1712-1778) défendait l'idée selon laquelle l'état de nature n'est pas insupportable. Au contraire, l'homme y vit de manière paisible. En somme, l'individu est indépendant, n'a pas besoin des autres. Il vit dans une sorte d'innocence sans avoir la nécessité ni de parler ni de penser ! De cette conception de l'état de nature, Rousseau démontre que, selon lui, c'est bien la vie en société qui crée des inégalités (exemple : la propriété) et une dépendance des hommes entre eux.

Extrait n° 1 :

Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes

" Je conçois dans l'espèce humaine deux sortes d'inégalités ; l'une que j'appelle naturelle ou physique parce qu'elle est établie par la nature, et qui consiste dans la

différence des âges, de la santé, des forces du corps et des qualités de l'esprit, ou de l'âme ; l'autre qu'on peut appeler inégalité morale ou politique parce qu'elle dépend d'une sorte de convention, et qu'elle est établie, ou du moins autorisée par le consentement des hommes. Celle-ci consiste dans les différents privilèges dont quelques-uns jouissent, au préjudice des autres, comme d'être plus riches, plus honorés, plus puissants qu'eux, ou même de s'en en faire obéir ".

Jean-Jacques Rousseau,
Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes, 1755,
Flammarion, coll GF, 2008, Paris

Pour **Aristote** (384-322 av JC), la sociabilité chez l'homme est naturelle. Dès l'instant où le groupe se constitue, les rapports s'instaurent. Comment donc organiser la communauté ? Quel pouvoir politique ? La conception de l'état de nature parle donc de l'humanité, de l'homme et du politique.

Ce bref exposé sur l'état de nature est important car il éclaire aussi bien la démocratie athénienne mais également le cheminement à travers l'Histoire de la conception du pouvoir politique ; du contrat social ; de l'obéissance ; des notions d'égalité et de liberté ; du rapport entre les individus, entre gouvernés et gouvernants ; et également du bonheur.

2. Civilisation grecque : polis, sociabilité et démocratie

Au VIII^{ème} siècle avant J.-C., la **civilisation grecque invente une nouvelle forme politique appelée Polis, communément Cité**. C'est la naissance de la Cité d'Athènes qui englobe la ville et les territoires alentours. Pour Aristote (384-322 av JC), « *l'homme est un animal politique* ». Cette sociabilité "naturelle" permet d'organiser cette société humaine. Cette confiance dans l'individu a donné naissance au régime du peuple.

Etymologiquement, le mot « **démocratie** » vient du grec **demos** qui signifie « **peuple** » et de **kratos** « **autorité, pouvoir** ». Précisons que la notion de « peuple » d'Athènes n'a pas la signification que nous lui donnons aujourd'hui. Dans la Cité grecque, il est constitué des citoyens qui sont minoritaires puisque les femmes, les enfants, les métèques et les esclaves n'en sont pas. Ce n'est donc pas la démocratie que nous connaissons aujourd'hui. Evidemment, il faut se remettre dans le contexte de l'époque. Cette précision faite, il est indéniable que l'apport des Grecs sur la démocratie et la citoyenneté est considérable et nous inspire encore aujourd'hui.

Abraham Lincoln (1809-1865, 16^{ème} Président des Etats-Unis de 1860 à 1865) définissait la démocratie comme « le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple ». Les révolutionnaires de 1789 s'en souviendront d'ailleurs. On doit donc à la Grèce Antique d'avoir posée cette question, toujours actuelle d'ailleurs, sur la gouvernance des sociétés humaines.

3. Démocratie directe et démocratie représentative

Pour bien comprendre l'évolution de la démocratie depuis la Grèce Antique, il est important de parler de la représentation. Autrement dit, il faut définir le rôle du citoyen dans ce système. L'exercice du pouvoir est différent selon que la démocratie soit directe ou représentative.

Une démocratie directe est un régime politique dans lequel le peuple exerce directement le pouvoir sans l'intermédiaire de représentants.

Une démocratie représentative est un système politique dans lequel le peuple délègue l'exercice de son pouvoir à des représentants élus (ils représentent donc la volonté générale et, à ce titre, élaborent et votent la loi) pour qu'ils agissent en son nom.

Ce système de démocratie est aujourd'hui le plus répandu dans le monde contemporain.

Attention, on peut retrouver dans un régime des éléments de démocratie directe alors même que c'est une démocratie représentative. Ainsi, notre constitution actuelle prévoit dans son article 11 le recours au référendum qui est un instrument de démocratie directe puisque le peuple vote directement une loi.

On voit bien la différence notable entre les deux systèmes : soit le citoyen exprime directement sa volonté soit il délègue son pouvoir à des représentants qui l'expriment au nom de la volonté générale.

Vocabulaire :

Etat de nature : On peut l'appeler aussi " état sauvage ". C'est l'état dans lequel vit l'homme avant toute constitution de civilisation, de société. Il est libre et n'est soumis à aucune autorité politique. Dans l'état de nature, les hommes sont égaux.

Définition étymologique du mot démocratie : le mot « démocratie » vient du grec *demos* qui signifie « peuple » et de *kratos* « autorité, pouvoir ».

Démocratie : C'est l'exercice du pouvoir par le peuple.

Démocratie directe : C'est l'exercice du pouvoir directement par le peuple qui décide sans intermédiaire.

Démocratie représentative : un système politique dans lequel le peuple délègue l'exercice de son pouvoir à des représentants élus (ils représentent donc la volonté générale et, à ce titre, élaborent et votent la loi) pour qu'ils agissent en son nom.

Exercice 1 :

Questions de cours :

1. Définir l'état de nature
2. Expliquer la conception de l'état de nature selon Thomas Hobbes et Jean-Jacques Rousseau

3. Comment se nomme la forme politique inventée par les Grecs au VIII^{ème} siècle avant J.-C. ?
4. Définir le mot "démocratie".
5. Expliquer la différence entre démocratie directe et démocratie représentative

Pour aller plus loin :

- Jean-Jacques Rousseau, *Discours sur l'origine et les fondements de l'inégalité parmi les hommes*, 1755, Flammarion, coll. GF, 2008, Paris.
- Thomas Hobbes, *Léviathan*, Flammarion, coll GF Lycée, Essai Poche, édition 2017, Paris.
- Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Editions du Seuil, 2012, Paris.

Extrait de cours HGSSP

LEÇON 2 : LA PENSÉE GRECQUE

Objectifs :

- Expliquer et comprendre l'apport considérable de la pensée grecque dans la construction de la démocratie
- Voir les grandes réformes qui ont conduit à la démocratie athénienne

1. Hérodote, Père de l'Histoire

La démocratie est donc née il y a fort longtemps. Considéré par Cicéron comme étant le « Père de l'histoire », **Hérodote** (env 484-425 av JC), historien grec et grand voyageur, s'est beaucoup intéressé à la politique. Ses voyages lui permirent de comparer les différences notables entre les modes de gouvernement. De cette étude, il établit une typologie des régimes - extrêmement simple certes mais si efficace qu'elle est toujours d'actualité - en se basant sur le nombre. Et il en définit donc trois : la *monarchie* ou le pouvoir d'un seul ; l'*oligarchie* ou le pouvoir d'une minorité « bien née » ; la *démocratie* ou le pouvoir du plus grand nombre. C'est donc lui qui, pour la première fois, pose cette classification.

Extrait n° 2 :

Histoires

« Le bon régime est-il celui où commande un seul – la *monarchie* – qui gouverne pour sa gloire et celle de ses sujets ?

Celui qui commande une minorité – l'*oligarchie* – faite de citoyens reconnus « supérieurs » de par leur naissance, leur fortune, leur compétence religieuse ou militaire ?

Celui où commande la majorité – la *démocratie* – majorité faite du peuple des paysans, des artisans, des commerçants, des marins ? »

Hérodote, *Histoires*, Livre 1, Les Belles-Lettres, 1939

2. Les réformateurs de la démocratie (Solon, Clisthène, Périclès)

Avant l'avènement de la démocratie, Athènes a connu le régime monarchique mais aussi oligarchique et même tyrannique.

Nous présentons trois grands penseurs de la démocratie qui, grâce à leurs réformes, ont permis de modeler ce système qui connaîtra son apogée au Vème siècle avant Jésus Christ à Athènes.

A. Les 3 réformes de Solon (640-558 av JC)

Né dans une illustre famille eupatride (aristocrate) mais peu fortunée, Solon travaille d'abord dans le commerce d'huiles qui fera sa fortune. Après un long séjour en Ionie, il revient à Athènes où il est estimé pour son honnêteté et son courage. Grand voyageur, il est également poète. En 594, il devient *archonte* (magistrat – gouvernant). Il est connu pour ses réformes politiques et sociales.

À son époque, Athènes est en proie à une grave crise sociale provoquée par plusieurs facteurs. Les grandes familles aristocratiques sont dans une lutte d'influence - phénomène qu'on retrouvera plus tard à l'époque de la féodalité et du pouvoir des seigneurs. Par ailleurs, les riches aristocrates - les Eupatrides -, propriétaires de la majorité des terres de l'Attique (région d'Athènes) exercent une pression sur les paysans modestes, endettés et dans l'impossibilité de rembourser, en les menaçant de les réduire en esclavage. La situation est donc insupportable pour les plus pauvres. Dans le même temps, les artisans et les commerçants se développent de plus en plus. Vouant fort logiquement participer à la vie politique, cette nouvelle classe se heurte à l'hostilité des grandes familles (Eupatrides).

Face à cette grave crise, Solon est chargé d'arbitrer et de proposer des réformes.

La première réforme appelée *sisachtiè* - qui signifie en grec « le soulagement d'un fardeau » - consiste à effacer les dettes, publiques et privées, supprimant ainsi la menace de l'esclavage qui pesait sur les personnes endettées. C'est une réforme extrêmement importante dans l'histoire de la démocratie athénienne car elle est aussi bien économique, sociale que politique.

La seconde réforme est la répartition de la population en quatre classes censitaires, c'est-à-dire en fonction du niveau de richesse :

- Les *pentacosiomédimnes*, c'est-à-dire les plus riches
- Les chevaliers
- Les *zeugites*, propriétaires d'un attelage de boeufs
- Les *Thètes*, les plus modestes (paysans pauvres)

En créant cette quatrième classe, il permet à une partie de la population de pouvoir participer à la vie publique. Même si à nos yeux le facteur censitaire nous semble inégalitaire et discriminant, à l'époque cette réforme est une grande avancée. En effet, la répartition se faisait auparavant en fonction de la naissance (et donc fondée sur l'hérédité), favorisant ainsi les grandes familles aristocrates.

Solon écrit une **Constitution** dans laquelle est intégrée sa **troisième réforme qui porte sur les Institutions** :

- L'*Ecclésià* est l'Assemblée du peuple qui délibère et vote les lois ; où tous les citoyens peuvent participer, donc les *Thètes*.
- La *Boulè* (Conseil de 500 citoyens) qui prépare les lois et conseille l'*Ecclésià*
- L'*Héliée* est un tribunal populaire où les citoyens des quatre classes peuvent devenir membre.

B. La réforme territoriale de Clisthène (env 570-508 av JC)

Homme politique et réformateur issu d'une illustre famille les *Alcménoïdes*, il enrichit la constitution de Solon d'un volet territorial.

Solon avait mis en place une répartition " censitaire " afin de limiter le pouvoir des aristocrates. Clisthène poursuit la même idée puisque sa réforme territoriale (élaborée de 507 à 501) vise à freiner la puissance des grandes familles tout en introduisant une lisibilité et une représentativité de toutes les couches sociales.

Cette organisation territoriale d'Athènes et de sa région l'Attique s'articule ainsi :

- Les habitants sont répartis dans une centaine de **dèmes** (structure proche d'une d'une commune). C'est l'unité de référence de la citoyenneté ; à tel point que la personne porte en premier le nom de son *dème*. C'est le lieu où un registre des citoyens est tenu (nécessaire pour la participation aux assemblées, pour la *Boulè*, pour l'*éphébie* ; pour la mobilisation des soldats, etc).
- Ces *dèmes* sont répartis sur trois zones : urbaine, rurale, côtière.
- **Dix tribus territoriales** sont créées et à chacune sont attribués des *dèmes* des trois zones. Ce partage, un peu complexe, permet de créer une diversité démographique et politique dans chaque tribu. Dans notre langage actuel, nous pourrions appeler cela la mixité.

C. Périclès le stratège

Parmi les penseurs grecs, il faut également parler de **Périclès** (vers 495-429 av JC), défini par certains comme **le père de la démocratie**.

C'est **Thucydide** (env 465 - 397 av JC) - homme politique et historien grec - qui retranscrit la pensée de Périclès sur la démocratie dans son ouvrage ***l'Histoire de la guerre du Péloponnèse***. Dans cette œuvre, Thucydide relate le conflit qui opposa Athènes à Sparte entre 431 et 404 av JC. Critiquant un système démocratique en faillite, constatant la chute d'un régime incapable de gérer la guerre, miné par les intrigues personnelles et le désordre, il cite l'oraison funèbre prononcée par Périclès en l'honneur des guerriers morts au combat. Thucydide retranscrit, en historien, la pensée de Périclès sur la démocratie.

Extrait n° 3 :

Eloge funèbre prononcé par Périclès

« Notre constitution politique n'a rien à envier aux lois qui régissent nos voisins ; loin d'imiter les autres, nous donnons l'exemple à suivre. Du fait que l'État, chez nous, est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité, notre régime a pris le nom de démocratie. En ce qui concerne les différends particuliers, l'égalité est assurée à tous par les lois ; mais en ce qui concerne la participation à la vie publique, chacun obtient la considération en raison de son mérite, et la classe à laquelle il appartient importe moins que sa valeur personnelle ; enfin nul n'est gêné par la pauvreté et par l'obscurité de sa condition sociale, s'il peut rendre des services à la cité. La liberté est notre règle dans le gouvernement de la république et dans nos relations quotidiennes la suspicion n'a aucune place ; nous ne nous irritons pas contre le voisin, s'il agit à sa tête ; enfin nous n'usons pas de ces humiliations qui, pour n'en entraîner aucune perte matérielle, n'en sont pas moins douloureuses par le spectacle qu'elles donnent. La contrainte n'intervient pas dans nos relations particulières ; une crainte salutaire nous retient de transgresser les lois de la république ; nous obéissons toujours aux magistrats et aux lois et, parmi celles-ci, surtout à celles qui assurent la défense des opprimés et qui, tout en n'étant pas codifiées, impriment à celui qui les viole un mépris universel ».

Thucydide, *Histoire de la guerre du Péloponnèse*,
Livre II, Eloge funèbre prononcé par Périclès, XXXVII

Périclès est surtout un homme politique qui dirigea la Cité en tant que stratège entre 443 et 429. À son époque, il jouit d'une très grande popularité et est très respecté. Pour lui, le régime démocratique repose sur trois socles :

- **l'isonomie**, c'est à dire l'égalité de tous devant la loi ;
- **l'isocratie**, l'égalité du pouvoir ;
- **l'isègorie**, l'égalité de parole.

L'isonomie est donc le poumon de la démocratie et les citoyens athéniens respectent les lois " ... et, parmi celles-ci, surtout à celles qui assurent la défense des opprimés et qui, tout en n'étant pas codifiées, impriment à celui qui les viole un mépris universel ".

Et Périclès va plus loin puisqu'il encourage les citoyens à participer à la vie politique de la Cité. Pour cela, il prône **l'égalité de parole** qui n'est pas uniquement la liberté d'expression mais bien un droit accordé à chacun de prendre la parole à l'Ecclesia (Assemblée du peuple). C'est le moment de la démocratie directe. Il met également en place un système d'indemnités pour les citoyens les plus modestes et les plus éloignés

afin qu'ils puissent accéder à un poste de magistrat (membre de la Boulè, archonte, stratège, juge de l'Héliée).

L'apport de Périclès à la mise en place des fondements de la démocratie est remarquable tant son analyse est toujours actuelle.

3. Platon et la critique de la démocratie

Aujourd'hui, avec le recul, nous constatons l'apport exceptionnel de la démocratie athénienne. Pour autant, à l'époque, des voix s'élevaient pour la critiquer. Platon (env 428-348 av JC) fut l'une d'entre elles.

L'auteur de *La République* et du *Banquet* ne croit pas à l'idée même de démocratie. Evidemment, aujourd'hui, on ne peut qu'être étonné face à un tel doute. A la différence d'Aristote qui croit au bien fait de la communauté et considère l'homme comme " un animal politique ", Platon a une toute autre conception de la place de l'individu. Cependant, Platon et Aristote, qui fut d'ailleurs son élève, se rejoignent sur les dérives possibles de la démocratie.

Pour Platon, le peuple n'a pas la capacité de faire de la politique. Seuls les philosophes en sont dignes car ils possèdent la raison, l'expérience et le savoir. Chacun doit être à sa place : les philosophes, les soldats et le peuple.

Platon considère l'homme comme un être ignorant, incapable de maîtriser ses passions et ses désirs ; cédant volontiers à la flatterie (discours démagogues). Surtout, il se méfie du peuple, de cette foule guidée uniquement par l'opinion et les apparences. L'homme veut l'égalité, à tout prix. Or Platon considère qu'il existe des inégalités de nature. La démocratie provoque le désordre et l'anarchie car chacun fait ce qu'il veut, obéit s'il veut. Cette absence d'autorité, cette jouissance de la liberté (je fais ce que je veux), ce refus de toute contrainte, et l'inévitable frustration (cette quête de l'égalité, jamais atteinte) risquent de glisser vers la tyrannie (extrait 4).

Extrait n°4 :

La République, Livre VIII, 563 d - 563 e

(...) " Or, vois-tu le résultat de tous ces abus accumulés ? Conçois-tu bien qu'ils rendent l'âme des citoyens tellement ombrageuse qu'à la moindre apparence de contrainte ceux-ci s'indignent et se révoltent ? Et ils en viennent à la fin, tu le sais, à ne plus s'inquiéter des lois écrites, afin de n'avoir absolument aucun maître.

Je ne le sais que trop, répondit-il.

Eh bien ! mon ami, repris-je, c'est ce gouvernement si beau et si juvénile qui donne naissance à la tyrannie, du moins à ce que je pense "

Platon, *La République*

Vocabulaire :

Isonomie : L'égalité de tous devant la loi

Isocratie : L'égalité du pouvoir

Iségorie : L'égalité de parole

République : vient du latin *res publica* qui signifie chose publique.

Exercice 2 :

Questions de cours :

1. Définir les trois régimes proposés par Hérodote (voir extrait n° 2)
2. Qui sont les grands réformateurs de la démocratie grecque ?
3. Expliquez la réforme de Solon
4. Expliquez la réforme de Clisthène
5. Qui est Périclès et en quoi son texte (extrait n° 3) est-il très actuel ?
6. Pour Platon, qui a la capacité de faire de la politique et pourquoi ?

Pour aller plus loin :

Sources :

- Platon, *La République*, Editions Flammarion, coll. GF, Poche, 2016, Paris.
- Géraldine Muhlmann, Evelyne Pisier, François Châtelet, Olivier Duhamel, *Histoire des idées politiques*, PUF, coll. Quadrige, 2012, Paris.
- Thucydide, *La guerre du Péloponnèse*, texte établi et traduit par Jacqueline de Romilly, Editions Les belles lettres, coll. Classiques en poche, 2009, Paris.
- Site internet Le Monde - Histoire et civilisations, Aurélie Damet, *Sparte contre Athènes : la guerre du Péloponnèse*, <https://www.histoire-et-civilisations.com/sparte-contre-athenes-guerre-peloponnese/>
- Site internet Herodote, www.herodote.net (sur la Grèce antique)

LEÇON 3 : LES CARACTERISTIQUES DE LA DEMOCRATIE AUJOURD'HUI

Objectifs :

- D'Athènes au XIXème siècle en passant par Rome, comprendre les tribulations de la démocratie à travers les siècles
- Expliquer les conditions nécessaires à une démocratie.

1. Les tribulations de la démocratie athénienne au libéralisme du XIXème siècle

Si la démocratie d'Athènes perdure jusqu'au début du IVème siècle avant notre ère, Rome invente la République - du latin *res publica* qui signifie "chose publique" - qui permet aux citoyens de participer à la vie politique.

L'empire romain s'éteint en 476 de notre ère. Durant très longtemps, la démocratie restera un souvenir ... Le Moyen-Âge est le temps de la chrétienté, du pouvoir de l'Eglise, de l'éclatement de l'empire carolingien et de la féodalité. Seules quelques communes (de Flandre et d'Italie notamment) fonctionnent sur des principes démocratiques.

Il faut attendre la Renaissance pour entendre de nouveau évoquer des idées de démocratie. On se réfère à l'Antiquité grecque pour parler d'humanisme. Surtout, on commence à considérer l'homme comme un être libre et indépendant. Son destin peut aussi dépendre de lui et non de Dieu. Et la Réforme protestante (Luther et Calvin), commencée en 1517, porte en elle les germes de l'idéal démocratique appelé liberté.

Mais si avec la Magna Carta (1215), l'Habeas Corpus (1679) et le Bill of Rights (1688), l'Angleterre a fait figure de précurseur des droits de l'homme en Europe, sur le continent l'individu est sujet du roi, pas encore citoyen.

Il faut attendre le XVIIIème siècle pour voir le vent de la démocratie souffler. On remet en cause la religion et la monarchie absolue. Donner des droits à l'individu, garantir ses libertés, partager le pouvoir, autant de principes qui triompheront dans la France de 1789 mais aussi dans le reste de l'Europe. La Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen est le symbole. De sujet, l'homme devient citoyen.

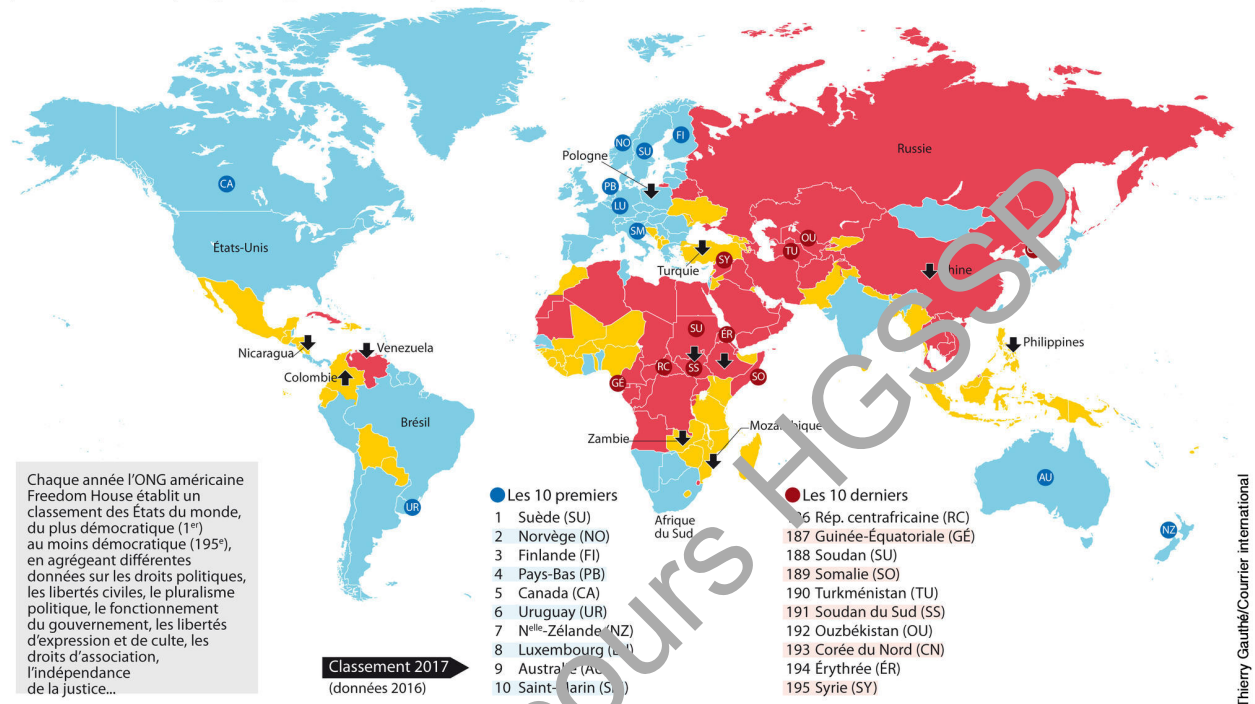
2. La démocratie dans le monde

La démocratie représentative est la plus répandue dans le monde aujourd'hui. Près de la moitié de la planète vit sous ce type de régime comme le montre la carte ci-dessous :

Une des références pour la mesure de la démocratie dans le monde (Rapport 2017 de Freedom House)

Pays dont le fonctionnement est : ■ démocratique ■ partiellement démocratique ■ non démocratique

Pays dont la situation : ▼ a dégénéré ▲ s'est améliorée, depuis le précédent rapport (2016)



Source : carte ONG Freedom House publiée sur le site de Courrier International, 17 octobre 2017, article " Où en est la démocratie dans le monde ?".

Site internet : <https://www.courrierinternational.com/grand-format/carte-ou-en-est-la-democratie-dans-le-monde>

3. Les conditions de la démocratie

Pour qu'un régime soit qualifié de démocratique, il est nécessaire que plusieurs conditions soient réunies :

- La séparation des pouvoirs

Montesquieu (1689-1755) a théorisé ce concept dans son ouvrage *De l'esprit des lois*, publié en 1748 : « Pour qu'on ne puisse abuser du pouvoir, il faut que, par la disposition des choses, le pouvoir arrête le pouvoir ».

Dans un régime absolutiste, les pouvoirs sont concentrés dans les mains d'un seul. La démocratie se caractérise par le pouvoir du peuple et une séparation des pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire).

Et pour que cette répartition des pouvoirs soit effective, il faut qu'elle soit garantie constitutionnellement, ce qui est la marque d'un Etat de droit.

Pour assurer cet Etat de droit, l'organisation institutionnelle est dotée d'une cour constitutionnelle chargée de veiller au respect de la Constitution, norme suprême, par un contrôle de la loi (contrôle de constitutionnalité). En France, il s'agit du Conseil constitutionnel ; en Allemagne d'une Cour constitutionnelle ; aux Etats-Unis de la Cour Suprême.

Cet organe juridictionnel est présent dans la très grande majorité des pays dotés d'une constitution écrite et ce depuis le début du XXème siècle. Il fait office de contre-pouvoir.

Attention, si la France a une Constitution écrite, le Royaume-Uni qui est aussi une démocratie ne dispose pas de texte écrit car c'est la coutume qui régit son organisation institutionnelle. C'est donc le juge de droit commun qui exerce le contrôle de constitutionnalité.

- Les libertés fondamentales

Les libertés individuelles sont les droits inhérents à la personne humaine (liberté de circulation, d'opinion, d'expression, de conscience, de propriété, ...) qui sont ce qu'on appelle des libertés fondamentales.

Les libertés collectives sont celles qui s'exercent en groupe telles que la liberté de manifester, de réunion, de culte.

- Le droit de vote (suffrage universel) :

Chaque citoyen (homme et femme) peut voter : le scrutin est libre et secret. Précisons que le suffrage est universel lorsque l'ensemble des citoyens peut voter. Cela signifie les citoyens et les citoyennes. En effet, en France, les femmes ont eu le droit de vote en 1945.

- Des élections libres et régulières :

Un citoyen est libre de se porter candidat dans le parti de son choix

- Le multipartisme

Une démocratie se caractérise par la pluralité des partis politiques. Le suffrage universel n'a de sens que si on propose des choix aux électeurs.

Une majorité et une opposition : les candidats victorieux sont élus pour une durée limitée et forment la majorité ; l'opposition est également représentée et peut critiquer l'action du gouvernement.

Des élections régulières favorisent la possibilité d'**alternance** et donc sont le symbole de la bonne santé démocratique.

- L'égalité devant la loi :

Les mêmes droits sont garantis pour tous les individus. Et dans le contrat démocratique, le corollaire est le respect de la loi (en France "nul n'est censé ignorer la loi").

4. Une typologie des régimes politiques en démocratie

La séparation des pouvoirs est le principe qui montre la différence entre un régime démocratique et un régime dictatorial (autoritaire). Si le premier le respecte, le second ignore ce partage des pouvoirs.

Le système démocratique organise la répartition des pouvoirs selon deux variantes :

A. Le régime parlementaire

Il se caractérise par une **séparation souple des pouvoirs** :

L'Assemblée nationale peut être dissoute et le Gouvernement est responsable devant le Parlement. Autrement dit, le Gouvernement a besoin de la confiance de la majorité parlementaire pour mener sa politique.

Le pouvoir législatif peut être bicaméral (deux Chambres) ou monocaméral (une seule Assemblée). Dans le bicaméralisme, la Chambre basse est toujours élue au suffrage universel direct, tout comme dans le monocamérisme. Ainsi, la France est dotée de deux chambres (l'Assemblée nationale, Chambre basse, dont les membres sont élus au suffrage universel direct et le Sénat, Chambre haute, élu au suffrage universel indirect). Pour citer quelques exemples, en Allemagne, le Parlement est bicaméral (Bundestag et Bundesrat). En Espagne, il existe deux Chambres tandis qu'au Portugal, il n'y en a qu'une seule, l'Assemblée de la République, tout comme en Grèce avec le Parlement hellénique.

Le pouvoir exécutif a deux têtes : le chef de l'Etat (un président en république ou un roi en monarchie, ex le Royaume Uni et l'Espagne), et le Gouvernement. Le chef de l'Etat, élu par le Parlement en République, ne participe pas à l'exercice du pouvoir. C'est plus un rôle honorifique.

Le Gouvernement est responsable devant le Parlement. Et corrélativement, le pouvoir exécutif peut dissoudre la Chambre.

Le Gouvernement partage avec le Parlement l'initiative et l'élaboration de la loi. En France, on parle de projet de loi quand l'auteur est le Gouvernement et de proposition de loi quand c'est le Parlement.

Ce régime, comme son nom l'indique, donne un rôle plus important au Parlement qui vote la loi.

Il faut savoir que ce type de régime est le plus répandu. L'Angleterre a été pionnière du régime parlementaire. Pour citer quelques exemples, l'Allemagne, la Grèce, la Croatie et l'Italie sont des régimes parlementaires.

Comme nous l'avons expliqué précédemment, tous ces pays, dotés d'une Constitution écrite, ont une juridiction constitutionnelle.

B. Le régime présidentiel

Il applique une **séparation stricte (ou rigide) des pouvoirs**.

À la différence du régime parlementaire, ce régime pratique un isolement des pouvoirs qui signifie une indépendance des pouvoirs ; le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif ne peuvent se renverser (pas de responsabilité du Gouvernement devant la Chambre, pas de dissolution).

L'Exécutif est monocéphale (une seule tête). Il est représenté par un président élu au suffrage universel - direct ou indirect - qui est à la fois chef de l'Etat et chef du Gouvernement.

Le pouvoir législatif est le seul à détenir l'initiative et l'élaboration de la loi.

Le régime présidentiel américain

Aux Etats-Unis, le pouvoir législatif est bicaméral. Le Congrès est composé de la Chambre des représentants (représente les citoyens) et le Sénat (représente les Etats fédérés)

Le président est élu et avec lui le vice-président. La procédure américaine est complexe. Il y a d'abord les primaires (conventions nationales, démocrate et républicaine) qui, par un vote, désignent leur candidat et son co-listier pour les fonctions respectives de président et vice-président. De fait, les citoyens n'élisent pas directement leur président. Dans chacun des Etats américains, ils votent pour choisir les grands électeurs, collège composé de sénateurs et de représentants. Il y a 538 grands électeurs (2 sénateurs et un nombre proportionnel d'élus au nombre d'habitants d'un Etat) qui ensuite votent pour élire le président. Enfin, pour être élu, le candidat doit obtenir au moins 270 voix sur les 538.

Le régime américain se caractérise également par le jeu des *checks and balance* (équilibre et contrepoids). Les pouvoirs sont indépendants les uns des autres mais chacun ne peut agir seul. En somme, chaque pouvoir a besoin de l'autre pour travailler mais pour qu'il n'y ait pas d'empiètement d'un pouvoir sur un autre pouvoir, la Constitution a mis en place un système de contrepoids (« *faculté d'empêcher* » selon la définition de Montesquieu). Ainsi, le rôle de la Cour suprême est celui d'un véritable contre-pouvoir.

Les Etats-Unis ont un régime présidentiel tout comme certains pays d'Amérique latine.

C. L'Originalité du régime politique en France depuis 1962

Notre régime politique est qualifié de **semi-présidentiel** voire de **parlementaire à tendance présidentielle**. En effet, si la Constitution du 4 octobre 1958 organise un régime parlementaire, la révision constitutionnelle de 1962 (initiée par Charles de Gaulle) vient bouleverser la répartition des pouvoirs en instaurant l'élection au suffrage universel direct du Chef de l'Etat. Et là est l'originalité ! Nous sommes donc à la fois dans un régime parlementaire puisque la séparation des pouvoirs est souple et en même temps un peu en régime présidentiel puisque le Chef de l'Etat est élu par le peuple, tout comme les députés.

Et l'autre grande originalité de notre système repose sur le fait que le Conseil constitutionnel partage avec le chef de l'Etat (article 5) le rôle de gardien de la Constitution (article 5).

Extrait n°5

Article 5

" Le Président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État.

Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités."

Constitution du 4 octobre 1958

Vocabulaire :

Séparation des pouvoirs : On emploie ce terme pour expliquer une répartition des pouvoirs exécutif (Chef de l'Etat et Gouvernement), législatif (Parlement) et judiciaire (justice, juridictions)

Libertés individuelles : Les libertés individuelles sont les droits inhérents à la personne humaine (liberté de circulation, d'opinion, d'expression, de conscience, de propriété, ...) qui sont ce qu'on appelle des libertés fondamentales.

Libertés collectives : Les libertés collectives sont celles qui s'exercent en groupe telles que la liberté de manifester, de réunion, de culte.

Alternance : La démocratie se caractérise par l'organisation d'élections régulières. Ainsi, les candidats victorieux sont élus pour une durée limitée et forment la majorité ; l'opposition est également représentée et peut critiquer l'action du gouvernement.

Ce rythme des élections permet une alternance au pouvoir qui symbolise la démocratie.

Pouvoir législatif : Pouvoir exercé par un organe (le Parlement en démocratie représentative, le peuple en démocratie directe) constitutionnellement chargé de faire la loi et de la voter.

Parlement bicaméral : Le bicaméralisme se caractérise par un Parlement composé de deux Chambres.

Pouvoir exécutif : Selon la définition du Larousse : " Pouvoir chargé d'appliquer les lois, de définir et de conduire la politique de la nation ". Ce pouvoir peut être exercé par une seule personne ou bien partagé (Chef de l'Etat ou souverain et gouvernement).

Régime parlementaire : Régime qui se caractérise par une séparation souple des pouvoirs

Régime présidentiel : Régime qui se caractérise par une séparation rigide (stricte) des pouvoirs (isolement des pouvoirs, indépendance des pouvoirs)

Régime semi-présidentiel : Régime qui emprunte des ingrédients au régime présidentiel (élection et pouvoirs du Chef de l'Etat) et au régime parlementaire (séparation souple)

Exercice 3 :

Questions de cours :

1. Quelles sont les cinq caractéristiques d'une démocratie ?
2. Quel est le rôle d'une cour constitutionnelle ?
3. Qu'appelle-t-on liberté individuelle ?
4. Quelles sont les différences entre un régime présidentiel et un régime parlementaire ?
5. En quoi notre régime actuel est original ?

Pour aller plus loin :

Sources :

Sur la démocratie dans le monde, vous pouvez lire l'article intitulé "Où en est la démocratie dans le monde ?", publié sur le site de Courrier international daté du 17 octobre 2017 :

- <https://www.courrierinternational.com/grand-format/carte-ou-en-est-la-democratie-dans-le-monde>

Sur les caractéristiques de la démocratie aujourd'hui et sur la typologie des régimes, nous vous conseillons :

- Jean Gicquel et Jean-Patrick Gicquel, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, LGDJ, Précis Domat, 32ème édition, 2018-2019, Paris.
- Olivier Duhamel et Guillaume Tusseau, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Editions du Seuil, 4ème édition, 2016, Paris.
- Olivier Duhamel, *Droit constitutionnel et Institutions politiques*, Editions du Seuil, 2012, Paris.
- Le site de l'Assemblée nationale propose des fiches de synthèse dans la rubrique "Découvrir l'Assemblée". Egalement vous pouvez consulter le site du Sénat.
- Le site du Conseil constitutionnel pour l'étude de la Constitution de la Vème République.
- Le site *Vie publique* propose également des pages sur ces sujets.
- www.herodote.net (sur la Grèce antique)